



Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de BILLÈRE

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le 
ID : 064-216401299-20260916-20260908-DE

Délibération n° 2026-09-08

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLÈRE

SÉANCE DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le 16 septembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de Billère s'est réuni à l'auditorium de la médiathèque d'Este, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud JACOTTIN, Maire, en session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation :
10/09/2026
Date d'affichage :
10/09/2026

Nombre de membres :
Afférents : 33
Présents : 24
Qui ont pris part au vote : 32

Votes :
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : M. JACOTTIN, Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. OCHEM, Mme LÉTENDART, M. MAZODIER, M. BAYSSAC, Mme FRANCO, Mme FERRER, M. HULOT, Mme LOURAU, Mme LACASSY-BADOC, M. PIERRE, M. TALAALOUT, Mme DE BOISSEZON, Mme SCHIANO, M. CREDOZ, Mme CAMINADE, Mme DIOP, M. CENTO, Mme BOGNARD BELLOCQ, M. DEFRASNE, Mme FLOUS, M. BOURSE, Mme RABEH.

Absents excusés : Mme DELAS, M. CABANES, M. PRADERE, Mme HAUSEN MIZOGUCHI, M. MAUBOULES, M. CASAS, M. ESCUDÉ, M. LACROUTS, Mme LABORDE.

Pouvoirs : Mme DELAS à M. MAZODIER, M. CABANES à Mme LÉTENDART, M. PRADERE à M. OCHEM, Mme HAUSEN MIZOGUCHI à Mme CAMINADE, M. MAUBOULES à M. BAYSSAC, M. CASAS à M. CREDOZ, M. LACROUTS à Mme BOGNARD BELLOCQ, Mme LABORDE à M. BOURSE.

Secrétaire de séance : Mme Christine FERRER

N° 2026-09-08

CRÉATION D'EMPLOIS D'AGENTS DE SÉCURITÉ DES ÉCOLES ET D'ANIMATEURS PÉRISCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

RAPPORTEUR : Marion LÉTENDART

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le Code général de la Fonction publique ;

Vu le budget communal ;

Considérant qu'il appartient à la commune d'assurer le bon fonctionnement des services scolaires et périscolaires relevant de ses compétences ;

Considérant les besoins d'encadrement, de surveillance, d'accompagnement et d'animation des enfants accueillis au cours de l'année scolaire 2026/2027 ;

Considérant les effectifs d'enfants accueillis, l'organisation des écoles, les amplitudes horaires des temps d'accueil, de restauration, d'interclasse et d'activités périscolaires ;

Considérant qu'il convient, pour la continuité et la qualité du service public communal, de déterminer les moyens humains pouvant être mobilisés sur l'année scolaire 2026/2027 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux recrutements nécessaires à la couverture de ces besoins, dans la limite des nécessités de service et des crédits inscrits au budget :

Jusqu'à 8 Agents de Sécurité des Écoles (ASE) pour assurer la sécurisation des abords des écoles lors des entrées et sorties de classes, en veillant à la protection des élèves lors des traversées, à la fluidité de la circulation et au respect des règles de sécurité routière ;

Jusqu'à 35 animateurs périscolaires pour assurer l'accueil, la surveillance, l'encadrement et l'animation des enfants durant les temps périscolaires ;

- **AUTORISE** le maire à signer les actes correspondants et à fixer, pour chaque agent, les conditions individuelles d'emploi et de rémunération dans le respect des textes en vigueur et des crédits disponibles.
- **PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- 1-Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
- 2-Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

Délibération rendue exécutoire
après transmission à la Préfecture le :
Mise en ligne sur le site internet le :

Fait et délibéré à BILLERE,
les jour, mois et an que dessus
et ont signé les membres présents,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Arnaud JACOTTIN

